

**TRAVAIL ET MAIN D'OEUVRE  
DANS LE PAYS BETSILEO : LES  
PRESTATIONS  
(1916-1922)**



par  
**Jean FREMIGACCI.**

La perspective de l'histoire régionale impose pour l'époque coloniale un point de vue aux avantages décisifs: il faut partir de la situation coloniale, donc abandonner (si possible) le point de vue européocentriste partant d'une mythique politique coloniale qui aurait été élaborée en haut lieu et traduite ensuite en une minutieuse réglementation, expression de la sollicitude du pouvoir pour ses administrés, mais hélas sujette, en raison des faiblesses humaines, à de regrettables perversions sur le terrain. En réalité, vue au niveau de son application sur le terrain, la législation coloniale crée plus de problèmes qu'elle n'en résoud, et dans son évolution reflète des rapports concrets et conflictuels qu'il faut au préalable avoir reconnus. C'est le cas pour le régime du travail et plus particulièrement celui de la main-d'œuvre publique des prestations que nous examinerons ici à l'époque où le problème a atteint sa plus grande acuité et dans une région prédisposée, le Betsileo.

Sous la colonisation en effet, la seule richesse susceptible d'intéresser le colonisateur dans le Betsileo, ce sont ses hommes. L'échec des colons dès avant 1914 entraîne d'autre part une conséquence majeure : le pays devient une colonie de l'administration qui l'exploite par la fiscalité et la mobilisation des hommes, qui tout à la fois exigent et permettent un encadrement administratif dense, un contrôle aussi étroit que possible des habitants. La poignée de colons qui se

maintient de manière précaire dépend de la bonne volonté du pouvoir pour l'essentiel, qui est d'obtenir de diverses façons une rente aux formes variées sur les populations. C'est dire à quel point les conditions d'emploi de la main-d'œuvre par le pouvoir exercent une influence sur les conditions économiques d'ensemble du pays. Et si une évolution logique comme les circonstances conduisent le pouvoir à organiser le travail forcé pour ses besoins propres, comment pourrait-il ensuite refuser d'en étendre le profit aux intérêts privés ?

\*

\*

\*

L'institution des prestations, qui fait de l'administration le principal employeur du pays, tire son origine du décret du 9 mars 1902 qui impose aux Fokonolona entre autres obligations, diverses tâches de construction et d'entretien des voies de communication, digues et canaux. En raison d'abus notoires, le Gouverneur général Augagneur, réputé "indigénophile", tint à préciser en détail ces obligations : tel fut l'objet de l'arrêté du 6 mars 1907 "réglementant les prestations de Fokonolona", dont l'inspiration libérale n'est pas douteuse. Les travaux devaient être d'intérêt strictement local, et la possibilité de racheter les journées de travail (1) fut confirmée par l'arrêté du 21 mars 1909. Dans la réalité, avec le vocable nouveau de *prestations*, c'est un surcroît de charges nouvelles qui allait être progressivement imposé aux populations pour le compte du pouvoir. Paradoxalement (en apparence du moins) la prolifération d'une réglementation minutieuse, vue par le libéral Gouverneur général Picquie comme une garantie de bonne administration (2), allait engendrer une redoutable perversion bureaucratique de l'institution qui s'autonomise par rapport à son objet initial. L'évolution est largement réalisée en 1919 quand on voit l'Inspecteur Général des colonies Norès s'insurger contre la confusion entre *Travaux de prestation* et *Travaux de Fokonolona*, deux termes qui ne sont selon lui "nullement synonymes" (3), alors qu'en fait ils l'étaient tout à fait dans la pensée d'Augagneur et de Picquie. Pour l'Inspecteur Norès, les travaux de prestations sont "l'obligation rigoureuse imposée par la législation locale aux indigènes mâles et adultes de fournir gratuitement chaque année, pour l'exécution de travaux désignés par l'autorité supérieure, un certain nombre de journées de prestations, ou d'en verser l'équivalent en argent", tandis que les travaux de *Fokonolona* désignent "tous les ouvrages que la collectivité indigène juge à propos de faire exécuter par ses membres (Hommes, femmes et enfants) pourvu qu'ils rentrent dans le cadre des attributions des Fokonolona (4)

---

(1) Arrêté du 6 mars 1907. Articles 1, 2, 3, 5, 8.

(2) Circulaires du 6 juillet 1911 et du 9 février 1914.

(3) Archives de l'Inspection de colonies, Paris. Mission Norès 1919-1920, Rapport n°93 (Prestations)

(4) Ibid

Mais il faut bien voir qu'ici la confusion du vocabulaire importe tout autant que la distinction entre les deux types de travaux. Car cette confusion exprime l'impossibilité d'un *modus vivendi* qui eût pu s'établir entre les 2 sphères d'activité, celle du travail réglementé par et pour le *Fanjakana*, et celle consacrée à des tâches d'initiative locale. La situation coloniale interdit à l'époque la reconnaissance d'un domaine réservé propre aux communautés villageoises. Une tutelle administrative envahissante se fonde sur le principe que la population ne voit pas son intérêt véritable, et que la contrainte doit l'y aider. Significativement, un chef de province de Fianarantsoa, remarquable par ailleurs pour sa bienveillance vis-à-vis de ses administrés (5) écrit en août 1922 qu'il faut "créer et entretenir des communications faciles entre les divers centres au moyen de corvées annuelles imposées aux indigènes. Ces corvées, accomplies par les assujettis dans leur propre intérêt...". De même l'arrêté du 3 novembre 1920 qui remplace celui du 6 mars 1907, reconnaît formellement que les fonds de rachat des prestations sont la propriété des *fokontany*, mais stipule que ceux-ci n'étant pas actuellement capables d'administrer ces fonds, leur gestion sera jusqu'à nouvel ordre assurée par les chefs de district", ce qui permet de tourner l'argument jadis opposé par Gallieni au principe des fonds de rachat, jugé dangereux comme "embryon de budget communal prenant naissance dans le *Fokontany*"(6), donc point de départ d'une possible autonomie des collectivités locales. En résumé, la distinction des 2 séries de travaux permet de les ajouter les uns aux autres, mais leur confusion va permettre à l'administration, usant de la formule des "*Fokonolona* intéressés", de faire en fait n'importe quoi.

Une telle latitude d'action finit par trouver son expression dans la réglementation. L'arrêté du 12 septembre 1916 dispose que les routes d'intérêt général sont à la charge du service des Travaux Publics, mais peuvent sur décision du Gouverneur général être entretenues par la main-d'œuvre prestataire des villages situés à proximité (7). L'arrêté du 3 novembre 1920 prévoit que, par décision spéciale du Gouverneur général "les prestations peuvent exceptionnellement être employées à des travaux d'intérêt général intéressant les *fokonolona* de toute une région" (8). Dans un autre cas encore, on peut s'attendre à ce que la situation coloniale transforme l'exception en règle ordinaire : l'article 7 de l'arrêté précité stipule que les prestataires ne doivent pas en principe être appelés à exécuter des travaux à plus de 6 kilomètres de leur résidence, mais "ils peuvent toutefois être exceptionnellement employés à une distance supérieure". La conjoncture de la fin de la guerre et de ses lendemains vient aggraver le manque chronique de moyens techniques et financiers, tout en réveillant le zèle d'une administration bureaucratique en matière de

---

(5) Archives de l'Inspection des colonies, Paris. Mission Henri 1921-23. Rapport n° 52 (main-d'œuvre indigène dans la province de Fianarantsoa) du 5/9/1922. Les colons de Fianarantsoa surnomment le chef de province Orsini, par dérision, "le Consul des Indigènes".

(6) Instructions du 10 mai 1905.

(7) Le même arrêté prévoit le classement des routes en routes d'intérêt général (à la charge des Travaux publics) et routes d'intérêt local (à la charge des prestations): en jouant sur le classement, on pourra imposer aux prestataires n'importe quel chantier.

(8) Arrêté du 3 novembre 1920 remplaçant l'arrêté du 6 mars 1907.

développement des infrastructures. Il en résulta une extension permanente des travaux de prestations jusqu'au point où le système se trouva bloqué par ses contradictions avant d'avoir pu atteindre le stade du travail forcé généralisé.

\*

\*

\*

Dans le Betsileo plus encore qu'ailleurs, devant la masse d'hommes à employer qui se présente, l'administration renonce à tout effort d'équipement sérieux. A Fianarantsoa en 1922, les prestataires aménagent le champ de courses et la route circulaire de la ville, à l'aide de leur propre *angady* souvent très usagée (9). Un rouleau compresseur est traîné à bras par plus de 30 hommes. Précédemment, il avait fallu mobiliser 44 hommes pour amener l'engin sur le chantier. Avec un pareil exemple, l'administration est bien mal placée pour prêcher la modernisation, et en particulier pour lutter contre une plaie du Betsileo à l'époque, l'emploi en voie d'extension de charrettes à bras, chargées à 500-600 kilos et tirées par 4 hommes, pour la liaison Fianarantsoa-Mananjary (10), soit plus de 200 kilomètres de piste accidentée.

Pour pouvoir contrôler tout autant l'activité de ses échelons inférieurs que celle des prestataires, la machine administrative impose le travail à la tâche. La référence d'usage, ici, est le "Barème de l'Itasy", datant de décembre 1915, dont les exigences sont jugées par un inspecteur des colonies "absolument disproportionnées" (11) : casser en 10 jours 7,5 m<sup>3</sup> de cailloux avec pour tout outillage une massette et un anneau de calibrage n'apparaît pas en effet comme une tâche aisée. Mais les petits chefs locaux gardent en plus une large marge d'appréciation. A Ambositra en 1922, le commis des Travaux Publics Mariaggi impose comme tâche de casser 3 m<sup>3</sup> de pierres dures, et de les transporter jusqu'à la route distante de près de 1,5 km. Les prestataires s'étant plaints au chef de district - ils peuvent le faire car les 2 hommes sont en guerre ouverte - l'enquête révéla que certains travailleurs, malgré l'aide de leurs femmes et de leurs enfants, n'avaient pu achever leur tâche en 16 jours, malgré l'extrême brutalité employée par le commis (12).

Mais, au-delà de ce cas, limite et simpliste, des modalités pratiques très diverses témoignent d'une tendance constante à l'extension abusive de la prestation. L'arrêté du 3 novembre 1920 en avait porté la durée maximale de 8 à 10 jours en compensation du fait que, désormais, le temps de déplacement entre le village de résidence et le chantier devait être défalqué à raison d'une demie journée pour 15 kilomètres. En fait, en 1922, les prestataires venus du district d'Ambohimanga du Sud (qui fait partie de la province d'Ambositra) sont astreints à 10 jours de travail plein sur la route Antoetra-Ivato. Pour certains,

(9) Mission Henri 1921-23. Rapport n°52.

(10) Ibid.

(11) Mission Henri 1921-23. Rapport n°50 (main-d'œuvre indigène dans le district de Vatmandry) du 27/11/1922.

(12) Mission Henri 1921-23. Rapports n° 101 et n° 104 (sur les faits reprochés à M. Mariaggi).

originaires des lointains cantons de Fasintsara, Tsaratanana, Ampasimadinika, jusqu'à 8 jours de marche s'ajoutèrent aux *Folo andro* ("Dix jours"). Tout aussi irrégulièrement, ce sont des paysans des villages d'Amboavato, Itsaina, Iranomanoro, du canton de Talata, qui sont chargés des travaux d'urbanisme et de voirie de Fianarantsoa évoqués plus haut : il n'y a là qu'une modalité supplémentaire de la charge que représente la ville coloniale pour les campagnes environnantes. Autre exemple d'extension abusive. En août 1920, le chef de province d'Ambositra, Marchand, ordonne au chef de district d'Ambohimanga de livrer pour 8 jours, trente hommes au colon Blavette qui iront, sous la conduite du gouverneur indigène de Ranomena, ouvrir un chemin sur une concession forestière. Le 31 août, le chef de district signale que ces instructions ont été exécutées. Or, le chemin en question n'avait même pas été inscrit au plan de campagne des prestations de l'année, ce qui lui aurait donné au moins une apparence de légalité. Mais la mise au service d'intérêts privés de prestataires normaux, pratique courante à l'époque sur la côte Est ou dans la province de Moramanga, reste rare dans le Betsileo où des colons peu nombreux ont de multiples moyens de se procurer de la main-d'œuvre à bas prix.

Le recours massif aux prestataires entraîne une autre conséquence, qui est la dégradation du Service des Travaux publics et de ses réalisations, jusqu'au point où ils perdent toute valeur économique véritable, les considérations politiques et l'exercice du pouvoir administratif étant l'essentiel. Pour encadrer les prestataires, on recrute des petits blancs dont on pense qu'ils feront toujours l'affaire. Le commis Mariaggi, aux dires de l'Inspection des colonies (13), était une épave quand l'administration le recueillit en 1914, et un technicien sans aucune valeur. Or, à Ambositra, il devient l'adjoint de l'ambitieux administrateur Marchand. Ce dernier, qui commande la province de 1919 à 1922, entreprend à l'aide des prestataires une série de travaux inutiles, disproportionnés et, tout en court-circuitant le chef du service régional des Travaux Publics, excédant les compétences locales. Il fait ainsi construire d'août à novembre 1921 à Tsinjony un pont de 31 mètres en maçonnerie, qui s'effondre dès janvier 1922. Même piteux résultat avec les haras d'Ambositra, dont la construction s'accompagne de malfaçons telles qu'il faut ensuite les démolir en partie. Le successeur de Marchand, Talvas excuse ces erreurs en arguant du fait que "s'il avait fallu attendre le service des Travaux publics, la plupart des routes d'intérêt secondaire de la colonie seraient encore à l'état de projet". Mais on peut penser, inversement, que la présence de l'armée de réserve des prestataires a eu pour effet de différer la constitution d'un service des Travaux publics réellement efficient.

Mais si le service des Travaux publics reste embryonnaire, l'administration territoriale pour sa part ne peut présenter, en particulier à l'inspection de 1919 qui circule d'Ambohimahasoa à Betroka, qu'un bilan très négatif tant de sa gestion administrative des prestations que de leur résultat sur le terrain.

---

(13) Ibid. - Un ancien tâcheron en faillite qui a fait du journalisme au service du futur Gouverneur général Garbit.

(14) Mission Norès 1919-20. Rapport cité n° 93.

Les plans de campagne sont établis de façon si défectueuse qu'un contrôle sérieux est impossible (14). Théoriquement, suivant la circulaire du 7 février 1915, ils doivent s'insérer dans un programme quinquennal de travaux neufs, qui n'existe qu'à Ambohimahasoà. A Ihosy, on n'en a même pas entendu parler, à Ambalavao il est perdu, tout comme les plans de campagne antérieurs à celui de 1918. On ne trouve pas plus de traces, dans les archives du district, des rapports exigés par la circulaire du 9 février 1914 sur l'état des travaux de l'année en cours, dont il est impossible de se rendre compte. Dans ces conditions, il ne reste au Chef de district nouveau d'autre ressource que de recopier le plan de l'année en cours "après y avoir apporté au petit bonheur quelques retouches pour dissimuler la reproduction du dernier plan de campagne" (15). Il ne faut donc pas s'étonner de voir les travaux de prestations "entrepris au petit bonheur. Chaque nouveau chef de district apporte ses conceptions ... ou son absence de conceptions". A Ambalavao, en 1919, on construit une route vers l'Est du district, mais sans que l'administrateur ait pris contact avec son voisin, le chef de district de Fort-Carnot. Le tracé du chemin Ambalavao-Ihosy, entre autres, est très critiquable, par ses rampes impraticables même pour les bœufs porteurs. Il est vrai que, "dans la plupart des cas, on s'est contenté d'adopter le tracé des sentiers malgaches". Quant aux ponceaux, ils sont "d'une lamentable insuffisance" (16) ; construits sans soin, avec des bois verts, ils sont à refaire chaque année, et si peu sûrs que souvent on ne les utilise même pas. Au total, un travail de Pénélope, "quel gaspillage de main-d'œuvre, quels recommencements perpétuels des travaux mal conçus et mal exécutés ... On peut avancer que 500.000 journées de travail ont été, effectivement ou fictivement, employées en pure perte et pour un résultat à peu près nul" (17).

Et pourtant ces plans, comme celui d'Ihosy, en 1919, établis sans aucune clarté, "avec la préoccupation visible de s'acquitter simplement d'une obligation de service annuelle" (18) reçoivent presque toujours de Tananarive une approbation sans observations, en fait de pure forme. Ils y parviennent d'ailleurs avec un retard considérable : les plans de campagne des 4 districts de la province de Fianarantsoa pour 1917, qui auraient dû parvenir au Gouverneur général avant le 1er octobre 1916, ne sont transmis que le 14 février 1917. Mais l'administration centrale est bien incapable d'étudier les plans des 87 districts. L'inspecteur Norès ayant conclu que, à Ambalavao "tout ce qui concerne le service des prestations est défectueux dans la forme comme dans le fond" la Direction des Affaires civiles trouve des circonstances atténuantes dans le fait que "les écritures à tenir par le chef de district, les gouverneurs et gouverneurs madinika se compliquent et s'amplifient chaque jour" et l'Inspecteur se résoud à en convenir: il est humainement impossible de respecter les procédures imposées (19).

---

(15) Mission Norès 1919-20. Rapport n° 109 (vérification de M. Bonhomme, chef de district d'Ambalavao) du 4/10/1919.

(16) Ibid.

(17) Mission Norès 1919-20. Rapport n° 105 (vérification de M. Olivier, chef de district d'Ihosy) du 15/11/1919.

(18) Mission Norès 1919-20. Rapport cité n° 93

(19) Mission Norès 1919-20. Rapport n° 107 (vérification de M. Demarsy, chef de province de Betroka) du 22/9/1919.

Le système victime de son excès de centralisation donnait des signes de dégénérescence bureaucratique : légalisme de façade, fiction administrative, omniprésence de fait d'échelons locaux assurés d'être couverts, désordre et gaspillage ouvrant la voie à l'arbitraire vis-à-vis de populations sans recours.

Suivant les districts ou les années, les sujets pouvaient ainsi soit être taillables et corvéables à merci, soit au contraire passer complètement à travers les mailles du filet. Mais, comme l'indiquent les statistiques, seule une petite minorité de Betsileo y parvient ordinairement, l'autorité supérieure accordant une attention particulière au problème des réfractaires. Pour la province de Fianarantsoa, de 1916 à 1922, on relève les données suivantes :

Années	Nombre de Journées dues	Journées		Total	Déficit
		exécutées	rachetées		
1916	614.856	508.446	100.336	608.782	6.074
1917	560.180	356.239	189.361	544.600	15.580
1918	593.288	499.007	87.326	586.333	6.955
1919	569.952	-	85.520	-	-
1920	-	-	107.000 (estim.)	-	-
1921	660.650	407.725	88.929	496.654	165.996
1922	727.020	352.000 (estim.)	73.000 (estim.)	425.000 (estim.)	3,2.000

L'opposition des situations de 1916-1919 et 1921-1922 est frappante: nous en trouverons l'explication plus loin. Mais, de manière constante, c'est dans le district central de Fianarantsoa le plus important et le plus peuplé que les prestations rencontrent la résistance la plus vive. Pour 1921, par exemple, on relève:

Districts	Journées dues	Journées		Total	Déficit
		exécutées	rachetées		
Fianarantsoa	307210	190.955	30.045	221.000	86.210
Ambohimahasoa	163.670	91.930	31.080	123.010	40.640
Ambalavao	137.930	91.320	17.634	108.954	28.976
Ifanadiana	51.840	33.520	10.170	43.690	8.150

Dès 1919, alors que le problème semble encore mineur, la question des réfractaires donne lieu à une controverse révélatrice des motivations contradictoires et des conditions d'exercice du pouvoir colonial. Le chef de province Grise, au nom du bon sens, prend la défense de son subordonné mis en cause: le chef d'un district aussi important que Fianarantsoa ne peut "ni tout voir ni tout faire, lorsqu'il se trouve seul, et c'est le cas. En l'absence de moyens, il vaut encore mieux laisser perdre des journées que d'exiger un rachat abusif ou laisser gâcher le travail"(20). Mais la Direction des Affaires civiles ne l'entend pas ainsi: En laissant les assujettis se dérober aux prestations, on risque, selon elle, d'abord de "multiplier, au profit des chefs indigènes, les fraudes déjà trop nombreuses qui se commettent". Il y a effectivement à la base, une possibilité largement ouverte de corruption des chefs de canton. Le trafic des tickets de prestations est dénoncé par l'Inspecteur Norès, mais de l'aveu de l'administration centrale, la réglementation en vigueur "ne permet pas de découvrir ces abus dans la pratique"(21). Mais, pour celle-ci, il existe un danger bien plus grave de nature politique. Si on laisse les indigènes s'échapper "nous risquons de fausser dans leur esprit le principe de l'obligation des prestations". En conséquence, "l'indigène doit faire ses prestations, c'est aux chefs de district de veiller à ce qu'ils soient tous appelés". Il pourra arriver que le travail effectué soit faible, "mais le principe posé n'aura subi aucune atteinte". Les prestations, dans cette perspective, sont donc d'abord un moyen de contrôle, un procédé de comptage et de dressage des populations. Le Gouverneur général de son côté, tout en critiquant la position du chef de province de Fianarantsoa, ne peut que condamner également l'affirmation de la primauté de la contrainte par les Affaires civiles, car "c'est avec une pareille manière de voir que l'on arrive forcément au gaspillage de la main d'œuvre prestataire". Sa position dominante permettait au chef de la colonie de décréter que cette main-d'œuvre pouvait donner des bons résultats "à condition qu'elle soit surveillée et judicieusement employée" - point de vue parfaitement utopique dans les conditions de l'époque, qui ne donnaient à choisir qu'entre une pratique de travail forcé et d'ailleurs inefficace comme à Ambositra et un laxisme se traduisant, comme l'illustrent les ponts-postiches du district d'Ambalavao, par des réalisations à la Potemkine.

Un dernier problème, enfin, est, derrière une apparence technique, particulièrement révélateur des structures politico-économiques coloniales: La question du rachat des prestations.

De 1916 à 1922, l'administration s'efforce de limiter au maximum la forte tendance aux rachats qui se dessine en début de période à la faveur de l'aisance monétaire relative des populations consécutive à la stimulation de l'économie locale par la guerre. Le tableau suivant permet de résumer l'évolution dans les 2 provinces Betsileo.

---

(20) Mission Norès . Rapport n° 111 (vérification de M. Grise, chef de province de Fianarantsoa) du 17/10/1919.

(21) Mission Norès, rapport cité n° 93.



SALAIRE JOURNALIER MOYEN DU MANOEUVRE ET  
TAUX DE RACHAT (en francs)

		1917	1918	1919	1921	1922
Fianarantsoa	Salaire	0,6	0,65	0,75	1	0,8
	Taux de rachat	0,5	0,80	0,80	1	1
Ambositra	Salaire	0,65	0,90	0,901	1	0,90
	Taux de rachat	0,5	0,75	0,75	1,25	1,25

Ce tableau est à rapprocher du tableau de l'évolution des prestations à Fianarantsoa, présenté plus haut. Il montre que l'administration, en majorant d'un coup de 60% le taux de rachat en 1918, provoque l'effondrement des rachats, mais au prix d'une irrégularité significative: le taux de rachat devient supérieur au salaire moyen du manœuvre auquel, comme le précise pourtant à nouveau l'arrêté du 3 novembre 1920, il devrait correspondre. Nous ne développerons pas ici l'une des raisons de cette évolution, la pression des colons pour un alourdissement permanent des charges pesant sur les indigènes, dont ils espèrent profiter directement et surtout indirectement, en payant par leur "protection" les réfractaires à l'impôt et aux prestations qui viennent se réfugier sur leurs concessions.

L'inspection des colonies de 1919, tout en relevant l'irrégularité, propose fermement, néanmoins, une limitation stricte des rachats. C'est la conclusion logique des constatations qu'elle fait localement.

Tout d'abord les fonds sont très incomplètement utilisés, ce qui peut paraître paradoxal quand on pense au manque de moyens techniques des chantiers. Les 4 chefs de district de la province de Fianarantsoa détiennent ainsi en octobre 1919 un excédent de 73 624 francs soit l'équivalent de plus de 92 000 journées de travail. "On devrait pouvoir constater une utilisation plus active des ressources... On ne s'est pas beaucoup préoccupé de cette partie du service" note l'inspecteur Le Conte (22). Ces fonds, en réalité modestes, sont encore trop élevés pour être utilisés convenablement à des dépenses d'outillage et de matériaux dans les conditions du système prestataire. On retrouve la dialectique néfaste du travail colonial: au départ, le manque de moyen provoque la réquisition massive des hommes, mais ensuite, la présence même de cette masse humaine et son contrôle interdisent tout travail autre que primitif, toute modernisation technique. D'où la proposition quelque peu absurde, mais logique de l'Inspection des colonies: limiter les rachats arbitrairement (par exemple, en abaissant la limite d'âge des exemptés) à la somme nécessaire annuellement à chaque district pour pourvoir aux achats

(22) Mission Norès, rapport cité n° 111

d'outils, de matériaux... et aux salaires des surveillants, poste budgétaire essentiel des fonds de rachat (23).

D'autre part, délaissant le plus souvent l'ingrat domaine des travaux de prestations, l'administration locale préfère en revenir à son interventionnisme dans la vie des *Fokonolona* et utiliser abusivement les fonds de rachat pour sa politique générale en matière d'action économique et sociale. Ils servent ainsi à payer les primes et récompenses à l'occasion des foires et concours agricoles: à la foire d'Ambalavao du 26 septembre 1919, 1 500 francs sont distribués à 233 paysans, dans des conditions d'ailleurs douteuses: curieusement les bénéficiaires étaient tous illettrés et incapables de donner acquit... Les fonds de rachat paient aussi les prix à distribuer aux élèves des écoles indigènes des districts de Fianarantsoa et Ambalavao en 1917, 1918 et 1919. Enfin, ils viennent compléter les anémiques budgets de l'Assistance Médicale Indigène, pour 6 000 francs à Ambohimahaso, 10 000 à Ambalavao en 1919, ces sommes étant destinées à l'achat de vêtements chauds, pour les enfants nécessiteux, charge imposée aux *Fokonolona* par un arrêté de 1917. A Ambalavao, la quote-part de l'administration, prélevée sur des fonds dont, rappelons-le, elle n'est pas en droit propriétaire, est complétée par une souscription plus ou moins forcée lancée dans les *Fokonolona*, en des termes plus que suggestifs: "il devra être fait appel à la générosité des gens aisés. Autant que possible, il (*le Fokonolona*) ne devra exercer aucune pression si les indigènes aisés font leur devoir"... (24)

Toujours logiquement, l'Inspecteur Norès juge que, si l'on veut que les chefs de district puissent faire face à leurs tâches en matière de voies de communications locales, il faut qu'ils puissent, vu la rareté de la main-d'œuvre à Madagascar, "disposer d'un grand nombre de bras chaque année" (25). Or, entre l'essor des rachats dont le produit est utilisé à autre chose, et la concentration des prestataires depuis 1916 sur les voies d'intérêt général, le réseau secondaire tombe dans l'abandon. Dans la province de Fianarantsoa, selon le rapport pour 1918 "certaines régions sont privées de moyens de communication parce que les prestataires doivent se rendre assez loin de leur domicile sur les chantiers de travaux qui n'intéressent qu'indirectement le *Fokonolona*" et aux protestations du chef de province, la Direction des Affaires civiles ne répond pas (26). Effectivement, le rapport de l'Inspecteur Le Conte (27) cite de nombreux cas précis d'insuffisance grave des travaux locaux. Les pistes du vaste canton d'Ambohimahamasina (4 000 habitants), par exemple, n'ont reçu que 200 prestataires.

\*

\*

\*

Ces critiques restent vaines, car elles ne s'attaquent pas au principe même du système prestataire. Elles vont même déboucher sur le résultat contraire de celui qui était recherché, l'autorité centrale concluant que la faiblesse des résultats

(23) *ibid.*, rapport cité n° 93.

(24) *ibid.*, rapport cité n°109.

(25) *ibid.*, rapport cité n° 93.

(26) Archives SOM, Aix-en-Provence. Rapport politique de la province de Fianarantsoa, 1918.

(27) Mission Norès, rapport cité n° 111.

vient de la suppression des efforts. L'évolution dans le sens de l'extension des prestations en matière de travaux d'intérêt général est encore accentuée par les instructions officielles de 1921-1922. Les délégations financières qui, organe de représentation des colons, n'auraient en bonne logique pas dû avoir voix au chapitre, émettent le 6 octobre 1921 le vœu qu'un concours des prestataires, journées et fonds de prestations, soit donné pour l'entretien des voies d'intérêt général et régional, après entente avec les chambres consultatives de commerce... La colonie est alors en effet frappée de plein fouet par la crise de 1920-1922, qui contraint les finances locales à une austérité renforcée. Des coupes sombres sont nécessaires, il est tentant de compenser l'insuffisance des crédits par un appel supplémentaire au travail gratuit de la population. En conséquence, le 22 octobre 1921, il est notifié à la province d'Ambositra que, pour 1922, elle se voit supprimer 70.000 francs de crédits des Travaux publics: en échange, la province devra fournir 56.000 journées de travail (comptabilisées à 1,25 franc, salaire du manœuvre) au service régional des Travaux publics. De même, la province de Fianarantsoa remplacera 36.000 francs de crédits supprimés par 36.000 journées de prestataires à 1 franc, sans préjudice des 10.000 journées déjà demandées au district d'Ambalavao pour la construction de la route du Sud entre Ambalavao et Ihosy. Certes une couverture légale était apportée par une circulaire du 21 décembre suivant, stipulant que les travailleurs devaient être "employés principalement sur les voies d'intérêt général qu'ils empruntent d'habitude et qui desservent normalement les centres d'intérêt local desquels ils dépendent..." "C'étaient là des précautions de pure forme à la logique du système: depuis 1907, dans le cadre d'une bureaucratisation tatillonne et factice, dans chaque circonscription le plan de campagne des prestations coexistait avec le plan de campagne des Travaux publics: une conjoncture de crise fut l'occasion pour le second d'absorber en fait le premier, mais au prix du maintien dans l'inefficacité.

Avec l'aggravation de la crise financière en 1922, on passe à un appel quasi-illimité à la main-d'œuvre prestataire, qui fait émerger les problèmes latents. Les crédits de 150.000 francs prévus en 1922 pour la route du Sud dans la province de Fianarantsoa sont amputés dès mars 1922 de 90.000 francs. Circonstance aggravante, le Gouverneur général Garbit vient à Fianarantsoa en juin 1922 et émet le désir, exprimé par instructions verbales, de voir la route Ambalavao-Ihosy achevée en avril 1923, date à laquelle il doit aller en France rendre les comptes sur une gestion déjà attaquée. Il est vrai aussi que Garbit, un technocrate à bien des égards remarquable, restait ainsi fidèle à sa politique de concentration des moyens inaugurée en 1915-1916. En conséquence, le 5 juillet 1922, le chef du service régional des Travaux publics de Fianarantsoa avise le chef de Province que "le chef de la colonie a jugé excessif, en tout cas inopportun, de continuer à consacrer une main-d'œuvre formidable en nombre à exécuter des travaux secondaires sur plusieurs routes d'un intérêt beaucoup moins immédiat pour le pays que la grande artère sur laquelle M. Le Gouverneur général a demandé de concentrer tous nos efforts". Les chantiers de la route du Sud, divisés en 8 secteurs dont un secteur réservé aux travailleurs pénaux, peuvent recevoir immédiatement "toutes les disponibilités en main-d'œuvre et fonds de rachat dont peuvent disposer les districts d'Ambalavao et Ihosy". Pour 1923, le chef de

service régional évalue les besoins de ces chantiers à 150.000 journées de prestataires du district d'Ambalavao et 70.000 du district d'Ihoso. Ce dernier district, provenant de la province de Betroka supprimée, venait d'être rattaché à Fianarantsoa pour faciliter le recrutement de main-d'œuvre pour la route du Sud. Cependant, le plan de campagne des prestations des 2 districts comptant un maximum de 98.800 journées de travailleurs pour le premier, et 106.000 pour le second, la conclusion est évidente: c'était une évolution vers un système de travail forcé généralisé, de réalisation durable cependant impossible en raison des problèmes créés.

Problèmes sociaux d'abord, avec la dégradation de la condition des prestataires. Le logement et l'alimentation des travailleurs venus de loin retombent à la charge des villages proches des chantiers qui, par ailleurs, dépourvus d'encadrement médical, sont encombrés de malades. Assez paradoxalement, sur la route du Sud, ce sont les travailleurs pénoux du camp d'Ambohitsiazo qui bénéficient des meilleures conditions (28). En fait les prestations, contrainte applicable à des paysanneries sédentaires relativement nombreuses, atteignaient leur limite géographique d'emploi acceptable sur les bordures très faiblement peuplées du pays betsileo. Le chef de province de Fianarantsoa signale ainsi que, pour fournir le total des journées exigé, le district d'Ihoso devrait aller chercher des prestataires jusqu'à Ranohira. Soit, pour ces derniers 8 jours de marche aller-retour. Aux termes des textes en vigueur, il ne leur resterait légalement que 2 jours de travail effectif à fournir... Mais une autre limite est imposée par les faits, la non-substituabilité des facteurs, que dégage le responsable des Travaux publics lui-même: l'amputation des crédits est "considérable surtout au regard de l'organisation déjà faite en vue précisément de l'emploi d'un crédit important". Les nouvelles conditions obligent "à envisager un remaniement du personnel en service sur les chantiers"(29). Et, quelle que soit la contribution des fonds de rachat, elle ne permettra pas de financer la construction des ouvrages d'art (30). Une conclusion s'impose: une infrastructure moderne n'est pas réalisable par la simple accumulation d'un travail primitif.

\*

\*

\*

Pourtant, les arguments qui précèdent n'auraient pas été décisifs en eux-mêmes, ils n'ont pu jouer que grâce à un contexte exceptionnellement favorable pour les populations du Sud-Betsileo, qui leur évite les abus plus graves et l'assujettissement étroit qui touche au même moment d'autres régions, dont nous avons donné un aperçu pour Ambositra. La chance des habitants, en effet, est qu'un conflit très rude se développe en 1922 entre le service des Travaux publics et l'administration provinciale. Pour garder le contrôle de sa main-d'œuvre, qu'on essaie de lui enlever, la seconde peut faire état des critiques de l'Inspection de 1919 sur l'abandon du réseau secondaire. Plus encore, le chef de province Orsini, qui a lutté depuis 1920 avec persévérance pour éliminer le travail forcé au profit de colons pour y arriver enfin en mars 1922, est bien placé pour résister aux exigences du Gouvernement Général et du service technique. Les

(28) et (29) (30) Mission Henri, 1921-23, Rapport cité n° 52

populations bénéficient alors d'une connivence de fait avec leurs pouvoirs locaux. Soumis à une tension excessive le système des prestations entre en crise ouverte, comme l'indiquent les statistiques présentées plus haut: les habitants ne se rachètent plus, faute de moyens, mais ils ne font pas non plus leurs 10 journées, sans être pour autant poursuivis au titre de l'indigénat, surtout s'ils se mettent à l'abri en émigrant massivement dans l'Ouest (31).

Dans ce contexte, l'Inspection des colonies - qui appuie vivement Orsini - présente un plaidoyer pour la liberté complète de rachat des prestations fixé à un taux raisonnable, alors que jusque-là les textes ne l'admettaient que pour des catégories limitativement énumérées. Or, écrit l'inspecteur Décieux "le rachat des prestations ne présente que des avantages et aucun inconvénient" les arguments en ce sens nous paraissent aujourd'hui effectivement d'une évidence aveuglante: élimination de risque de non-exécution pour les journées rachetées, surveillance plus facile des prestataires restants, rééquilibrage des disponibilités financières et des disponibilités en main-d'œuvre, diminution des gaspillages, car "les fonctionnaires se rendent mieux compte de la valeur de l'argent que de celles des journées de travail faites par une main-d'œuvre gratuite", meilleur rendement d'une main-d'œuvre libre payée sur fonds de rachats que de la main-d'œuvre prestataire contrainte et non qualifiée... si l'économie coloniale s'était située dans la sphère d'activité autonome que reconnaît la théorie libérale. L'illusion de Décieux apparaît quand il écrit qu' "avec 1 franc, prix de rachat d'une journée de prestations, on pourra toujours se procurer une journée de travail" à Fianarantsoa. Rien n'est moins sûr, car l'emploi de la contrainte dans toute la période empêche la formation d'un marché libre de la main-d'œuvre. Celle-ci fuit tout particulièrement le travail pour le *fanjakana* et ses chantiers routiers, comme le montre le fait que la seule limite au rachat généralisé est la pauvreté de la population, qu'utilisent comme argument partisans comme adversaires du rachat. Décieux, pour dire qu' "il restera toujours un trop grand nombre d'indigènes qui ne pourrait pas le faire faute de moyens", et Berthier, Directeur des Affaires indigènes, qui répond que l'autorisation de se racheter jettera les Betsileo dans les bras des usuriers locaux (32).

\*

\*

\*

Problèmes et dysfonctionnements des prestations dans le Betsileo illustrent la contradiction principale de la politique économique coloniale, entre un objectif de "mise en valeur" moderniste et le recours à des moyens archaïques, ici la mobilisation d'une main-d'œuvre pauvrement équipée. Contradiction supplémentaire, avec ces moyens si inadéquats, on veut tout faire, aussi bien intervenir dans la vie des villages que créer une infrastructure d'ensemble, avec le risque, que nous voyons se réaliser, de chercher en vain à corriger l'inefficacité par le renforcement de la contrainte, pour aboutir au blocage du système. Ici, la question des prestations pose le problème des relations dialectiques entre une certaine structure administrative, évoquant l'Ancien régime, et l'institution du

---

(31) Ibid., réponse de la Direction des Affaires indigènes.

(32) Ibid.

travail forcé, qui se déterminent mutuellement. Cependant, la crise de 1922 montre la complexité du jeu de pouvoir et marque un infléchissement notable observable dans bien d'autres domaines dans cette décennie à Madagascar. D'une situation coloniale caractérisée par la contrainte directe sur les hommes et la primauté absolue de l'exercice de la souveraineté, on passe à une libéralisation très ponctuelle soucieuse d'une certaine efficacité. La crise du système des prestations, imputée dès 1919 à un abus de centralisation, fournit l'une des justifications de la réforme administrative de 1926/27 créant 6 grandes régions (le 6 *faritany* actuels) dotées de leur budget propre, et enfin d'un service des Travaux publics compétent. C'est dans ce cadre que furent réalisés, toujours avec les prestataires, les réels progrès du réseau de pistes secondaires des années 30 (33). Mais le maintien de la tutelle administrative comme celui du travail forcé pour le *fanjakana* repoussaient à une date toujours indéterminée la réalisation de l'essentiel, la participation volontaire des populations au développement.

---

(33) ARM (Archives de la République Malgache) D-369, Prestations. Rapport sur l'exécution des prestations dans la région de Fianarantsoa en 1933.

## FAMINTINANA

Ohatra iray mampiseho ny hamafin'ny fitondran-janatany ny zavani- niseho tany amin'ny faritany Betsileo, eo amin'ny lafin'ny fandoavan-ketra sy ny fanompoana. Ny lalàna dia nametra ny fanompoana ho amin'ny asam-panjakana ihany. Ny voanjo anefa dia nahazo mpiasa avy amin'io fomba io koa, ka tsy araka ny lalàna izany fa fanararaotana. Marihina fa tsy mamokatra firy ny asa an-terivozona satria tsy nisy drafitra maty paika nametra ny tokony hatao, hany ka sady vitsy ny zava-bita (ohatra lalana, lakan-drano, sns ...) no tsy nahafa-po ny fampiasana azy. Vao mainka nampitombo ny vesatry ny fanompoana ny fahasahiranana ara-toe-karena niseho tamin'ny taona 1921-1922. Nihena mantsy ny teti-bolan'ny sampan-draharaha momba ny Asam-panjakana ary nisondrotra kosa ny isan'ny andro voatokana ho an'ny asa an-terivozona. Raha bangoina izany dia enta-mavesatra ho an'ny vahoaka io karazan'asa io, izay tsy nahitam-bokatra akory.

## SUMMARY

The Betsileo homeland offers an example of the exploitation of the native population by the colonial administration, through taxation and compulsory services. In conformity with the regulations, these were intended for public works, but the settlers also got profit from them; which was an excessive use of the services. Yet, the public works proved to be inefficient: there were no comprehensive plans for any works to be done and the yielding infrastructure remained insignificant and hardly operative. The weight of the compulsory services was even made heavier during the 1921-1922 crisis when the budget of the public works was cut down. From it resulted an increase in the number of working days of the obligations.

To sum up, the compulsory services represented a heavy burden for the population without allowing to reach the "development" objectives in the colony.